

Poste de Professeur des écoles dans une école primaire

engagée dans le dispositif « ANGLAIS RENFORCE »

Textes de référence	<ul style="list-style-type: none"> • Décret n° 81-594 du 11 mai 1981 relatif aux sections internationales dans les écoles élémentaires • Décret n°38 Arrêté du 19 janvier 2018 modifiant l'arrêté du 30 mars 2012 fixant la liste des sections internationales dans les écoles, collèges et lycées
Description du poste	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Avoir des connaissances linguistiques permettant la conduite de la classe ainsi que celles des différentes disciplines en anglais ; ✓ Enseigner en anglais des disciplines de l'école élémentaire ; ✓ Justifier d'une expérience professionnelle dans le 1er degré incluant l'enseignement LVE. <p>MISSIONS :</p> <p>L'enseignant engagé dans le dispositif « anglais renforcé » devra, sous l'autorité de l'IEN de la circonscription et comme défini dans le projet d'école :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Assurer les missions de tout professeur des écoles (activités pédagogiques complémentaires, réunions de classe ou d'école...) ✓ Assurer les enseignements disciplinaires à l'école primaire ✓ Définir avec l'équipe les enseignements disciplinaires non linguistiques qui seront enseignés. Il s'agira d'enseigner en anglais des disciplines autres que la langue vivante conformément aux programmes 2016. (ex : EPS, arts visuels, mathématiques, sciences...) ✓ Élaborer des outils de classe et d'évaluation en anglais pour ces disciplines ✓ Participer aux réunions d'école ou inter-cycles spécifiques à l'organisation et à l'évaluation du dispositif ✓ Contribuer à l'ouverture internationale de l'école par la mise en place d'un partenariat avec une école ou une classe étrangère ✓ Participer aux formations dédiées ✓ Accueillir et informer les parents des élèves du dispositif <p>COMPETENCES :</p> <p>Ces postes sont accessibles aux enseignants pouvant justifier :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ D'une expérience professionnelle de plusieurs années dans le 1er degré incluant l'enseignement de l'anglais. Une expérience d'enseignement dans une classe à l'étranger ou dans un autre dispositif incluant l'enseignement de l'anglais serait également apprécié. ✓ Du niveau « <i>utilisateur expérimenté</i> » en anglais, niveaux C1/ C2 sur l'échelle globale du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues. ✓ D'une maîtrise des contenus didactiques et pédagogiques relatifs à l'enseignement des langues vivantes <p>Les candidats devront également avoir de très bonnes connaissances culturelles relatives aux pays anglophones ainsi qu'une très bonne connaissance des programmes.</p> <p>Ils devront par ailleurs faire preuve de:</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Capacité à travailler en équipe, adaptabilité ✓ Capacité à mettre en œuvre une continuité inter degrés ✓ Bonnes connaissances des supports d'enseignement de l'anglais ✓ Disponibilité pour les familles, adaptabilité ✓ Compétences relationnelles